

Nombre :
de Membres en exercice 65
de Présents 36
de Votants 41
Quorum 33

Date de convocation : 19 février 2020

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 FEVRIER 2020 - 20 heures**

L'an deux mil vingt,
le vingt-cinq février, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune déléguée
du Theil-sur-Huisne, sous la Présidence de Mme Martine GEORGET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme GEORGET, MM. THIROUARD, DUTERTRE, Mme VAIL, M. BLASQUE, Mme
RENARD, MM. KÄSER, ROCCA, MAUFAY P., PLESSIS, Mmes BAPTISTE, MAUFAY C., M. LHERAULT JC.,
Mme CHOUANARD (arrivée à 20h33), MM. GUY, BUGEY, Mme DARRY, MM. SOUVRE, SCHALK,
SAUVEE, Mme BOIMARE, M. FRANÇOIS, Mmes BILLON, MOUSSET, MM. DUBOIS, TRUILLET, HEE,
CRENIER, Mmes LAMBERT, LAUNAY, GUILLIN, SEVRIN C. (arrivée à 20h30), HARRIS, MM. GOULET,
COUTE, VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme NOIRAULT (pouvoir à Mme GEORGET), M. GARNIER (pouvoir à M.
MAUFAY P.), Mme FERNANDES (pouvoir à Mme BAPTISTE), Mme AMELIN, M. CONON (pouvoir à
Mme VAIL), M. BOURGOIN (pouvoir à M. VALLET).

ABSENTS : Mme TURMEL, MM. SURCIN, SEVRIN P., JOUSSELIN, Mme PIGEOT, M. MIGNOT, Mme
HOOD, M. POLICE, Mmes DELOGE, RENIER, MM. DUCLOS, BAILLIARD, SINEAU, Mme GIORNO,
MM. MINOSIO, APPERT, FERCHAUD, VOISIN, CHEVALLIER, MAY, MAIGNON, MAILLET, THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUY.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

M. GUY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 28 janvier 2020**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

- **Finances :**

- Approbation des comptes de gestion et administratifs 2019

**** Budget principal de la commune, Budget annexe « assainissement de Le Theil/La
Rouge/Mâle » et Budget annexe « station-service »***

La parole a été donnée à M. LE MOIGNE, Receveur municipal, pour la présentation des comptes de
gestion 2019 du budget principal de la commune et des budgets annexes assainissement de Le
Theil/La Rouge/Mâle et de la station-service.

Arrivée de Mme SEVRIN à 20h30 et de Mme CHOUANARD à 20h33.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 qui s'apparentent en tout point aux comptes administratifs (unanimité, pour le budget principal et le budget annexe assainissement, 40 voix pour et 1 abstention pour le budget annexe de la station-service).

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal approuve (unanimité, pour le budget principal et le budget annexe assainissement, 38 voix pour et 1 abstention pour le budget annexe de la station-service) :

- le compte administratif 2019 du budget principal de la commune qui fait ressortir un excédent global de 857 577 € dont un excédent de fonctionnement de 866 552.36 € et un déficit d'investissement de 8 975.36 €,
- le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle qui fait ressortir un excédent global de 284 487.95 € dont 295 424.77 € d'excédent d'exploitation et 10 936.82 € de déficit d'investissement,
- le compte administratif 2019 du budget annexe de la station service qui fait ressortir un excédent global de 267 066.77 € dont 28 275.10 € d'excédent d'exploitation et 238 791.67 € d'excédent d'investissement.

- Affectations des résultats 2019

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide (unanimité, pour le budget principal et le budget annexe assainissement, 40 voix pour et 1 abstention pour le budget annexe de la station-service) d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

BUDGET	COMMUNE	ASSAINISSEMENT LE THEIL/LA ROUGE	STATION SERVICE
RESTE A REALISER (solde dépenses-recettes)	-531 205,00 €	-42 463,00 €	84 574,00 €
OO1 RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-8 975,36 €	-10 936,82 €	238 791,67 €
OO2 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	866 552,36 €	295 424,77 €	28 275,10 €
1068 RESERVES/AFFECTATION RESULTATS	540 180,36 €	53 399,82 €	0,00 €
SOLDE OO2	326 372,00 €	242 024,95 €	28 275,10 €

- **Vie associative :**

- Vote des subventions aux associations

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

- **Personnel :**

- ***Besoin ponctuel de personnel – enveloppe budgétaire 2020***

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article 3, 1^{er} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Madame le Maire fait savoir qu'il est possible de recruter un agent non titulaire pour palier des besoins ponctuels en fixant l'enveloppe budgétaire annuelle nécessaire.

Elle demande aux membres de bien vouloir se prononcer sur ce principe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour permettre de palier des besoins ponctuels de personnel, de fixer à 20 000 €, le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée en cas d'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2020.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020 au chapitre 012 « charges de personnel ».

- **Bâtiments :**

- ***Travaux de réhabilitation des deux logements situés place de la mairie au Theil-sur-Huisne :***

- * autorisation de signature de l'avenant pour la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre en cours avec le cabinet MORVANT Architecte***

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation des 2 logements situés place de la mairie au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal avait confié la mission de maîtrise d'oeuvre au Cabinet Morvant architecte.

Compte-tenu de l'estimation des coûts de réhabilitation du premier logement et le besoin de locaux administratifs pour la mairie de Val-au-Perche, il est proposé de conserver l'ancien logement au n° 5 pour l'extension des locaux administratifs et d'étudier ultérieurement la réhabilitation du logement n° 7.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, décide à l'unanimité, de mettre un terme au contrat de maîtrise d'œuvre en cours avec le Cabinet MORVANT et d'autoriser la signature de l'avenant qui en découle.

La moins-value totale de cette mission s'élève à 23 175.60 € HT, soit 27 810.72 € TTC.

- * autorisation de signature d'une nouvelle convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet MORVANT Architecte pour les travaux d'extension de la mairie de Val-au-Perche***

Madame le Maire fait savoir que sur proposition de la commission « bâtiments », il serait nécessaire de prévoir une extension des locaux administratifs de la mairie de Val-au-Perche dans l'un des anciens logements qui lui sont contigus.

Le cabinet MORVANT architecte ayant déjà œuvré sur ce dossier dans le cadre de la maîtrise d'œuvre initiale pour les travaux de réhabilitation des deux logements de la mairie, propose un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre, incluant les missions suivantes :

Etudes forfaitaires :

APS (Avant-Projet Sommaire),
APD-PC (Avant-Projet Définitif-Permis de Construire),
PRO-DCE (études de Projet-Dossier de Consultation des Entreprises),
Analyse des offres.

Chantier 5.5 % du montant des travaux :

DET (Direction d'Exécution des Travaux),
AOR (Assistance aux Opérations de Réception),
Montant estimé des travaux : 161 206 € HT.
Montant de la mission de maîtrise d'œuvre complète : 16 264.46 HT, soit 19 517.35 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention, décide à l'unanimité :
- de l'approuver et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer aux conditions énumérées ci-dessus.

- Station-service :

- Lancement de la procédure de consultation et autorisation de signature de l'accord cadre en vue de la fourniture et de la livraison de carburants

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de consultation pour la fourniture de carburants (gazole E 7, essence Sans Plomb 95 E 10 et Sans Plomb 98 E 5) dont le volume annuel a été estimé à 2 200 000 litres.

Elle précise que la procédure utilisée sera formalisée (articles 26, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) par appel d'offres ouvert (accord cadre) pour une durée de 4 ans.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté, décide, par 40 voix pour et une abstention :

- de charger Madame le Maire ou son représentant de lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offre ouvert (accord cadre) pour la fourniture de carburants d'un montant supérieur à 214 000 € HT.

- Assainissement collectif :

- Renouvellement du poste de refoulement du bourg de La Rouge : autorisation de signature de la convention avec Orne Métropole pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Afin de remédier aux multiples dysfonctionnements du poste de refoulement du réseau d'assainissement collectif du bourg de La Rouge (pannes répétitives, difficultés pour trouver les pièces de rechange, nuisances pour les usagers), il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité pour son renouvellement.

Pour ce faire, Orne Métropole a été sollicitée pour la réalisation de cette étude et la mise en œuvre des travaux à réaliser.

La mission proposée est une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et s'élève à 2 600 € HT, soit 3 120 € TTC et consiste à :

- étudier le fonctionnement actuel du poste, afin de déterminer la meilleure technologie à mettre en place,
- réaliser un avant-projet et définir l'enveloppe des travaux à prévoir,
- lancer une consultation sur la base de l'avant-projet et retenir l'entreprise qui réalisera les travaux,
- suivre les travaux jusqu'à réception.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- décide à l'unanimité, d'accepter la proposition d'Orne Métropole aux conditions énumérées ci-dessus,
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention qui en découle.

M. KÄSER, Adjoint en charge de l'assainissement, a fait un point sur les investissements qu'il conviendra de prévoir au budget primitif 2020. Il a également fait état du retard sur la fourniture du diagnostic réseau réalisé par l'entreprise AEC qui entrainera certainement l'application de pénalités de retard prévue au marché.

- **Environnement :**

- ***Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de l'Orne pour 2020***

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre les nuisibles et notamment les ragondins, Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler son adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'Orne (FDGDON 61).

Le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 1 009.92 € et se décompose comme suit pour 2020 :

- 0,07 € par habitant (3 696 habitants), soit 258.72 €,
- 0,16 € par hectare de surface agricole utile (4 695 hectares), soit 751.20 €.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la FDGDON 61 aux conditions énumérées précédemment.

- **Questions diverses :**

- M. BUGÉY, Adjoint en charge du Commerce, fait un point sur :

- les avancées des démarches avec SUPER U,
- ainsi que sur les travaux en cours à Mâle.

Il donne connaissance également du bilan de l'activité de la station-service pour le mois de janvier 2020.

- Concernant la station-service, M. DUBOIS, Conseiller municipal, signale que les extincteurs n'ont toujours pas été déplacés : la société MADIC qui a réalisé les travaux, sera relancée. Il demande également que soit revu l'affichage des informations sur les automates.

- M. DUTERTRE, Adjoint en charge de la Communication et de la Vie Associative, informe le Conseil que dans le cadre du festival « Septembre Musical de l'Orne », un concert sera organisé le samedi 5 septembre 2020 à 16 h à l'église du Theil. Il remercie également les

membres des commissions « Communication » et « Vie Associative » pour le travail accompli durant ce mandat.

- M. GOULET, Maire délégué de Saint-Agnan-sur-Erre, fait savoir que le bornage du chemin de la Cibotière est en cours. Concernant le chemin des Gasseaux, Orange est venu pour le déplacement d'un poteau téléphonique.
- Mme BAPTISTE, Conseillère municipale, demande que le mail adressé à la mairie par l'association « La Boule Theilloise » soit lu aux membres du Conseil. Madame le Maire indique qu'il leur sera transmis par courriel.
- M. KÄSER, Maire délégué du Theil-sur-Huisne, s'interroge sur les mesures à mettre en œuvre pour éviter les impayés en matière de location de salles. Il tient par ailleurs à remercier l'assemblée pour sa confiance durant ce mandat.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, suite à un article paru dans le dernier bulletin d'information du Département, demande si la démarche pour la création d'une déviation reliant la route de La Rouge à la route de Saint-Germain-de-la-Coudre a été réalisée par la commune. Madame le Maire fait savoir que oui et à plusieurs reprises.
- Madame le Maire, en cette dernière réunion du mandat, tient à remercier les conseillers et collaborateurs de la mairie pour leur soutien et leur implication.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 50.

Fait et délibéré ce jour,
Le secrétaire de séance,

M. Julien GUY

Le Maire,

Mme Martine GEORGET

